

# COMPTE RENDU

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1er JUIN 2021

Le premier juin deux mil vingt et un à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué dans les délais et formes prévus par la loi, s'est réuni salle de la Boivre, sous la présidence de Mme Dany DUBERNARD Maire.

**Présents** : Dany DUBERNARD, Marie-Hélène AUDEBERT, Françoise MARTIN, Maryvonne GAILLARD, Thierry BREUZIN, Chantale ROULEAU, Christian COMBES, Michel AYRAULT, Joëlle RAFFENAUD, Gilles BILLY, Michelle BASTARD, Fabienne PIERRE-EUGENE, Brigitte BENOIST, Jean-Michel PREMAUD, Sophie PARIS, Anthony MESRINE, Anna SELLAM et Benjamin SUHARD.

**Absents représentés** : Martine ROBIN-GERVAIS qui a donné procuration à Dany DUBERNARD, Claude TEXIER qui a donné procuration à Fabienne PIERRE-EUGENE, Isabelle BAYART qui a donné procuration à Gilles BILLY, Eric ANDRE qui a donné procuration à Marie-Hélène AUDEBERT, Christelle CARTAUX qui a donné procuration à Christian COMBES.

**Absents** : Stéphane DUFOUR, David HENOCQ

Anna SELLAM a été désignée secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la réunion du 6 mai 2021

### **01-06-2021 - Délibération sur le projet de réflexion sur la fusion administrative des écoles :**

#### **Rapporteur : Françoise MARTIN**

Madame le Maire rappelle que la commune possède actuellement 4 écoles (2 écoles maternelles (Montreuil-Bonnin et Benassay) et 2 écoles élémentaires (Lavausseau et La Chapelle-Montreuil)) sur son territoire et que suite à une baisse des effectifs, l'Inspection Académique – DASEN a pris la décision de supprimer deux postes d'enseignants entraînant la fermeture de deux classes à la rentrée scolaire 2021/2022.

Afin d'éviter la fermeture de nouvelles classes dans les années à venir, Madame le Maire propose une réflexion sur l'avenir des écoles, en concertation avec les différents groupes d'acteurs (parents d'élèves, commission des affaires scolaires, conseil municipal) :

- Projet de fusion administrative éventuelle des 4 écoles en conservant les quatre sites,
- Conservation des écoles en l'état,
- Et autres scénarii.

Si la fusion était choisie elle se traduirait par la fermeture administrative des quatre écoles et l'ouverture d'une nouvelle structure administrative avec son propre numéro d'immatriculation.

Cette procédure doit respecter un calendrier précis :

PHASE	ETAPES	CALENDRIER
Consultation	1 – Recueil de l’avis des conseils d’écoles réunis séparément	Octobre 2021
	2 – Recueil de l’avis de IEN de la circonscription	Novembre 2021
Instances	3 – Décision du Conseil Municipal. Transmission à L’inspection d’académie, pour information des délibérations du Conseil Municipal validées par le contrôle de légalité de la Préfecture	Décembre 2021
	4 – Présentation du projet au CTSD pour avis	Février 2022
	5 – Présentation du projet au CDEN pour avis	Février 2022
Décision	6 – L’IA-DASEN décide ou non de la fusion	Février 2022
<b>Mise en œuvre, septembre année scolaire 2022/2023</b>		

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l’exposé de Madame MARTIN Rapporteur,

- décide à l’unanimité d’engager la réflexion sur l’avenir des écoles en concertation avec les différents groupes d’acteurs ci-dessus désignés.

## **02-06-2021 - Délibération autorisant les règlements par prélèvement à l’échéance.**

### **Rapporteur : Marie-Hélène AUDEBERT**

Afin de faciliter les démarches des usagers, il est proposé de diversifier les moyens de règlement des factures concernant les prestations rendues par les services publics municipaux.

Actuellement selon les services, les redevances des usagers sont réglées en espèces, par chèques bancaires, cartes bancaires, chèques emplois services universels (CESU) et du titre payable par Internet.

Certains redevables ont souhaité régler les factures par prélèvement automatique.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d’autoriser la mise en place du prélèvement automatique, autoriser la signature des contrats de prélèvement automatique avec les usagers, sur la base du modèle joint en annexe.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l’unanimité,

- Autorise la mise en place du prélèvement automatique pour les prestations rendues par les services municipaux ;

- Autorise Madame le Maire à signer les contrats de prélèvement automatique avec les usagers.

### **03-06-2021 - Location Salle des Jeunes à Nesdes :**

#### **Rapporteur : Maryvonne GAILLARD**

En raison de la mise en place d'activités destinées aux jeunes en lien avec la Commission Jeunesse de la Commune et de la Case, il est proposé de réserver une des pièces du local des jeunes de Nesdes essentiellement à l'usage des jeunes de la commune avec un règlement intérieur d'utilisation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la mise à disposition des jeunes de la commune encadrés par la CASE, d'une salle du local des jeunes de Nesdes. Madame Martine ROBIN-GERVAIS est désignée élue référente auprès des jeunes. Un règlement intérieur d'utilisation de la salle sera mis en place.

### **04-06-2021 – Subvention d'équilibre Lotissement Communal du Patis Neuf**

#### **Rapporteur : Marie-Hélène AUDEBERT**

Afin de financer des travaux de bornage et l'étude géotechnique obligatoire du lotissement communal du Patis Neuf, Madame le Maire propose le versement d'une subvention d'équilibre de 3.780 €.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Accepte à l'unanimité le versement d'une subvention d'un montant de 3.780 € du Budget communal au Budget du Lotissement communal du Patis Neuf.

### **05-06-2021 – Décision modificative n°2 du budget communal**

#### **Rapporteur : Marie-Hélène AUDEBERT**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame Marie-Hélène AUDEBERT, rapporteur de la commission FINANCES, accepte à l'unanimité d'adopter la décision modificative n°2 résumée ci-dessous :

#### ***INVESTISSEMENT***

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<i>Article (Chap.) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article (Chap.) - Opération</i>	<i>Montant</i>
020 (020) : Dépenses imprévues	-69 300,00		
2113 (21) : Terrains aménagés autres que voirie - 300	7 000,00		
21318 (21) : Autres bâtiments publics - 551	3 000,00		
21318 (21) : Autres bâtiments publics - 552	4 000,00		
21538 (21) : Autres réseaux - 450	4 000,00		
2182 (21) : Matériel de transport - 553	50 000,00		
2188 (21) : Autres immobilisations corporelles - 350	1 300,00		
<b>Total dépenses :</b>	<b>0,00</b>	<b>Total recettes :</b>	<b>0,00</b>

**FONCTIONNEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<i>Article (Chap.) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article (Chap.) - Opération</i>	<i>Montant</i>
022 (022) : Dépenses imprévues	-3 780,00		
657364 (65) : aux budg. ann. & régies dotées seule auton. financ.	3 780,00		
<b>Total dépenses :</b>	<b>0,00</b>	<b>Total recettes :</b>	<b>0,00</b>

<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>0,00</b>
-----------------------	-------------	-----------------------	-------------

**06-06-2021 – Décision modificative n°1 du Lotissement communal du Patis Neuf****Rapporteur : Marie-Hélène AUDEBERT**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame Marie-Hélène AUDEBERT, rapporteur de la commission FINANCES, accepte à l'unanimité d'adopter la décision modificative n°1 résumée ci-dessous :

**FONCTIONNEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<i>Article (Chap.) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article (Chap.) - Opération</i>	<i>Montant</i>
6045 (011) : Achats d'études, prest. serv.(terrains à aménager)	3 780,00	774 (77) : Subventions exceptionnelles	3 780,00
<b>Total dépenses :</b>	<b>3 780,00</b>	<b>Total recettes :</b>	<b>3 780,00</b>

<b>Total Dépenses</b>	<b>3 780,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>3 780,00</b>
-----------------------	-----------------	-----------------------	-----------------

**07-06-2021 – Révision partielle du projet régional de santé Nouvelle Aquitaine :****Rapporteur : Dany DUBERNARD**

Madame le Maire informe de la consultation relative au projet régional de santé (PRS) Nouvelle-Aquitaine vient d'être lancée. Le projet régional de santé est le document de référence qui fixe la politique de santé de notre région et offre un cadre d'action à tous les acteurs de la santé du territoire.

L'objet de cette consultation est une révision partielle du projet régional de santé Nouvelle-Aquitaine (2018-2023) qui porte exclusivement sur le volet des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) :

- Modification du nombre d'implantations relatives aux équipements matériels lourds à l'activités de gynécologie-obstétrique et à l'activité de soins de suite et de réadaptation.
- Quelques corrections d'implantations relatives à d'autres activités de soins.
- Actualisation du nombre d'implantations en fonction des décisions d'autorisations prise depuis 2018.

L'avis consultatif du conseil municipal est sollicité.

Le Conseil Municipal, par 11 voix pour et 12 abstentions donne un avis favorable à l'objet de cette consultation.

**QUESTIONS DIVERSES :**

- Boîtes mail : Explication sur la mise en place d'un système informatique permettant aux élus d'avoir un agenda partagé, le partage des fichiers concernant les commissions et une boîte mail professionnelle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.